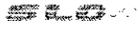


SDIS
TARN
Sapeurs-Pompiers

Envoyé en préfecture le 23/10/2015
Reçu en préfecture le 23/10/2015
Affiché le 
ID : 031-203100019-20151023-2015_550FB-AI

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de
sapeur-pompier volontaire

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
- VU la candidature de M. Flavien RICHARD du 19 mars 2015,
- VU l'avis du comité de centre de SAINT SULPICE du 5 mai 2015,
- VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 15 octobre 2015,
- VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressé le 27 avril 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

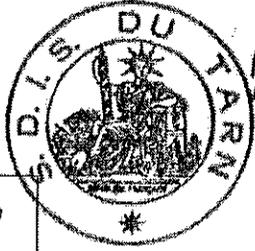
Article 1^{er} : M. Flavien RICHARD né le 5 août 1984 à TOULOUSE (31), est engagé au corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de caporal-chef, affecté au centre de secours de SAINT SULPICE, pour une période de 5 ans, à compter du 01/10/2015.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

...

Envoyé en préfecture le 23/10/2015
Reçu en préfecture le 23/10/2015
Affiché le 
ID : 091-200100019-20151023-2015_060FB-AJ

23 OCT. 2015



A Albi le

Le président du conseil d'administration
du SDIS

IC 1 Vice-Président,

Michel BENOIT

Jean-Paul RAYNAUD

Certifié exécutoire compte tenu de
la réception en préfecture le :
et la notification à l'intéressé(e) le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.